

Saluons l'avènement de l'Université des Antilles portée par deux pôles largement autonomes !

Du projet à sa reconnaissance institutionnelle.

1. Dans le contexte d'incertitude institutionnelle ouvert par la scission de la Guyane en novembre 2013 et pour éviter le démantèlement d'un outil universitaire qui a mis près de 40 ans à se construire, la présidente de l'UAG et sa gouvernance se sont mobilisées dès février 2014 pour porter leur contribution à l'évolution institutionnelle de l'établissement en concevant un projet novateur et fédérateur : « **Une Université des Antilles portée par deux pôles largement autonomes** »

2. Exposé dans un manifeste intitulé « *Pour une Université des Antilles portée par deux pôles largement autonomes* », ce projet a été adressé, dès le 9 mars 2014, à la communauté universitaire, à l'ensemble des parlementaires, aux présidents des collectivités territoriales, aux associations de maires, aux associations de parents d'élèves, aux socio-professionnels de Guadeloupe et de Martinique, à la commission sénatoriale et au cabinet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

3. Ce projet d'Université des Antilles portée par deux pôles largement autonomes a fait l'objet d'échanges durant tout le mois de mars 2014 :

- Réunions de travail entre la gouvernance de l'UAG et les Présidents de Région Guadeloupe et Martinique, ainsi qu'avec les recteurs ;
- Auditions de toutes les catégories de personnels et d'usagers, menées sur le pôle universitaire de la Guadeloupe par la présidente de Région Guadeloupe ;
- Echanges entre le vice-président du pôle Martinique, coordonnateur des ateliers de réflexion institutionnelle et le Président de Région Martinique.

4. Au terme de ces travaux, les présidents des deux collectivités régionales ont été convaincus, comme une large majorité d'universitaires et d'étudiants, que l'Université des Antilles était la meilleure voie possible et que le principe de l'autonomie devait être le ciment fondateur de cette nouvelle Université. Ainsi, dans un communiqué de presse commun en date du 18 mars 2014 et dans une vision commune avec la présidence de l'UAG, ils ont pris le parti de promouvoir le projet d'une Université des Antilles avec large autonomie des pôles.

5. Le 31 mars 2014, la présidente de l'UAG a fait remonter au cabinet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'ensemble des éléments de la concertation universitaire, ainsi que toutes les motions prises en faveur de « **l'Université des Antilles portée par deux pôles largement autonomes** », à savoir : communiqué des deux Présidents de Région, motion des associations de parents d'élèves de Guadeloupe et de Martinique, motion des socio-professionnels, motion du CCEE 972, motion du CESR 972, courrier de soutien du Président du

Conseil Général de Guadeloupe, motion des élus étudiants et Présidents d'associations étudiantes de Guadeloupe et de Martinique...

6. Le 4 avril 2014 voit la naissance du comité « **Soutenons l'action de Corinne MENCE-CASTER pour sauver l'Université des Antilles** » avec la mise en ligne d'une pétition qui a recueilli plus de 2300 signatures. Cette pétition a été transmise au Premier ministre, au Ministère des outremer et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

7. Le 4 avril 2014, à l'initiative des deux présidents de Région, une commission de préfiguration de l'Université des Antilles devait se constituer. Cette commission n'a pu voir le jour pour diverses raisons et notamment à cause d'un blocage du Campus de Fouillole, par une intersyndicale universitaire qui réclamait, entre autre, que l'ensemble des moyens de l'UAG soit affectée au pôle Guadeloupe.

8. Le blocage étant levé à la fin du mois d'avril 2014, le mois de mai a pu être consacré aux échanges entre la présidence de l'UAG et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur les conditions et modalités de mise en oeuvre de l'autonomie des pôles à travers les projets de décrets et d'ordonnance et sur la question du droit d'option. Les navettes de propositions et contrepropositions se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de juin 2014, les derniers documents ayant été transmis le 23 juin.

9. Dès la fin du mois d'avril, la Présidente de l'UAG a adressé un courrier à l'ensemble des municipalités et communautés d'agglomération, aux socio-professionnels, aux chambres consulaires, aux organisations syndicales patronales... pour leur proposer une présentation interactive du projet devant leurs conseils municipaux ou leur assemblée. L'objectif étant de dépasser la simple transmission du mois de mars 2014 pour échanger autour du projet et recueillir avis et propositions afin de le faire évoluer. Elle poursuivait ainsi les échanges déjà amorcés avec les collectivités au mois de mars 2014.

10. Le 13 mai 2014, le comité de soutien invite la présidence de l'UAG à présenter son projet à la population martiniquaise. Organisée à l'Institut des sports, l'opération remporte un vif succès et témoigne de l'intérêt de la population à la question Universitaire.

11. Le projet est ainsi présenté devant le conseil municipal du François, de Case-Pilote, de Schoelcher et devant l'Espace Sud. Il est aussi présenté devant le bureau de la municipalité de Fort-de-France, devant le bureau de la CCIM et devant les organisations syndicales qui, le 19 juin, ont été plus d'une dizaine à signer une motion commune de soutien au projet porté par la Présidente et sa

gouvernance. Les présentations se poursuivront au fil des rendez-vous qui seront accordés suite aux demandes introduites depuis avril dernier.

12. La fin du mois de juin et le début juillet sont marqués par le recueil des avis consultatifs des instances universitaires (Comités Technique et Conseils Consultatifs de Pôles), des collectivités territoriales (Conseils généraux et régionaux) sur les projets de décrets et/ou d'ordonnance. Les présidents des collectivités marquent, dans deux communiqués successifs, leur adhésion à ce projet et défendent avec opiniâtreté le principe d'autonomie, qui était au fondement de ce même projet porté dès fin février 2014 par la gouvernance de l'UAG.

13. L'ordonnance traduisant le projet d'Université des Antilles avec une forte autonomie des pôles est publiée le 18 juillet 2014. Cette date marque l'aboutissement d'une longue et âpre négociation pour la préservation de nos acquis universitaires et pour éviter le risque d'implosion d'un outil structurant pour notre jeunesse et nos territoires, outil qu'il faudra continuer de préserver avec vigilance et avec la même exigence d'assainissement.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont cru en ce projet conçu et porté dès le mois de février 2014 par la présidence de l'université, laquelle, malgré les remous et tempêtes, n'a jamais cessé d'y croire et de le défendre.

Merci à la présidente du comité de soutien et aux quelques 2300 signataires de la pétition, aux élus, conseillers régionaux et généraux et leurs présidents, aux parlementaires, aux sénateurs, aux maires et à leurs conseillers, aux associations de parents d'élèves, associations d'étudiants, aux membres des CCEE et CESR de Martinique, aux socio-professionnels, aux membres des communautés d'agglomération, aux organisations syndicales qui se sont investies, aux porteurs et signataires de motions et à tous ceux anonymes mais vigilants en Guadeloupe et en Martinique qui nous ont fait confiance en nous apportant leur soutien au quotidien dans la rue et partout et en adhérant massivement à notre projet.

Nous avons réussi à maintenir un établissement de taille critique, au bénéfice de nos populations et de nos territoires. C'est avec plus de sérénité que nous pouvons envisager l'avenir. Cette université est la nôtre. Il nous appartient de la développer en lui accordant notre confiance.

Venez donc nombreux vous y inscrire en formation initiale et continue. Une période d'inscription complémentaire est prévue en septembre.

La présidente de l'Université
Corinne MENCE-CASTER